



Déclaration liminaire aux CAPL 2 et 3 du 06 mars 2012

Ces CAPL se tiennent après la manifestation européenne contre les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements européens qui entendent une nouvelle fois faire payer la crise aux peuples et plus particulièrement aux salariés.

Il ne se passe pas une semaine sans que les salariés ne subissent de plein fouet de nouvelles mesures d'austérité. Progression du chômage, hausse de la TVA, des mutuelles santé, de l'énergie et des carburants, durcissement de la réforme des retraites. Pour les fonctionnaires, le gel des traitements, l'augmentation des cotisations retraite et les suppressions massives d'emplois, désorganisent les services, et aggravent les conditions de travail. La mise en place du jour de carence, et les suppressions des RTT suite à congé maladie et accident du travail s'ajoutent à ces mauvaises nouvelles.

Les salariés continuent de payer pour une crise sociale et économique dont ils ne sont pas responsables. Sans un changement de cap, c'est un scénario de lourds sacrifices "à la grecque" qui se dessine pour les salariés et les retraités.

L'année 2012 comme les précédentes n'échappe pas à la règle des suppressions d'emplois! Pire, se servant de la crise, le gouvernement n'hésite plus à présenter les fonctionnaires comme les principaux fautifs de l'explosion de la dette publique. Gel des rémunérations, suppressions d'emplois, attaques contre les statuts, restructurations drastiques des services publics au travers de la RGPP, le gouvernement cherche par tous les moyens à mettre à genoux les fonctionnaires, à livrer aux marchés les activités publiques jugées rentables et à liquider tout le reste.

Encore une fois, les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, on cherche à leur faire payer la crise dont ils ne sont pas responsables ! Et les mesures régressives tombent !

A la DGFIP, cela signifie encore 2441 emplois de moins !

Depuis 2002, ce sont près de 25 000 emplois supprimés ! Le taux de non remplacement des départs à la retraite est évalué à 65,9% pour 2012, bien au-delà une fois de plus de l'objectif gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

Notre administration s'en félicite puisqu'elle reste le meilleur élève de la classe !

Fraude fiscale, secteur public local, accueil... de fait, les besoins augmentent. Les suppressions d'emplois, les fausses « simplifications », les abandons des missions, la réingénierie des processus, le mode de management inspiré du secteur privé, l'accélération des délais, les réformes et restructurations permanentes ou encore la complexité croissante sont autant d'éléments qui viennent dégrader l'exercice des missions.

Celles-ci sont essentielles au fonctionnement de l'Etat garant et de l'action publique, particulièrement dans cette période de crise.

Dans ce contexte de vagues successives de suppressions d'emplois, de hausse de la charge de travail, de raccourcissement des délais, de réformes ou de réorganisations précipitées, de pilotage managérial fondé essentiellement sur les indicateurs, les conditions de vie au travail connaissent une dégradation brutale et alarmante!

Le 2 février dernier, jour de la 2ème convocation du CTL emplois, de nombreux agents se sont réunis devant la cité administrative pour exprimer leur ras-le-bol des suppressions d'emplois et dénoncer la dégradation des conditions de travail qui en découlent.

En effet, avec 39 suppressions dans le Val d'Oise cette année, la situation des services et postes, déjà insoutenable, ne pourra que se dégrader encore plus.

En accord avec les aspirations des personnels et des élus, la CGT exige une autre approche de la Direction aussi bien sur les revendications des personnels que sur l'organisation des services et des missions.

Concernant ces CAP Locales

Ces CAPL n°2 et 3 sont les premières du nouveau mandat.

Les élu-e-s entendent exercer leur mandat dans des conditions qui leur permettront d'assurer une réelle défense des intérêts des personnels.

Nous aurions donc souhaité une explication des règles appliquées pour ce mouvement avec l'argumentation adéquate vous permettant d'affecter un nombre d'agents sur tel service plutôt que sur tel autre.

En effet, cette opacité et cette absence de règles en local, en « jouant » sur des vacances fusionnées des 2 corps, nuit au bon choix des collègues qui aspirent à une nouvelle affectation.

Le bon respect de règles claires et compréhensibles de tous ne peut aller que dans le sens d'une meilleure équité entre agents. Tout le monde aurait à y gagner, tant l'administration pour le contenu des explications éventuellement à fournir en CAP, que pour les organisations syndicales qui auraient moins de mal à expliquer une non affectation d'un collègue cadre C déçu, au détriment d'un agent B et vice versa.

En outre, pour étudier correctement les dossiers, la fiche de vœux de chaque agent doit nous être communiquée et mentionner l'ensemble des critères suivants :

- Le poste actuel d'affectation
- L'adresse personnelle
- Le grade
- La date d'installation dans le poste
- La date de demande initiale
- La date de la dernière demande modifiée
- L'ancienneté administrative à date fixe
- L'indice et la date de prise d'échelon
- Les vœux par ordre décroissant de l'agent
- La proposition d'affectation

Enfin, la CGT Finances Publiques dénonce la date de ces CAPL bien trop tardive et qui laisse trop peu de temps aux agents concernés pour l'organisation du déménagement ou encore des inscriptions scolaires...